

**COMMUNIQUÉ****POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

GROUPE COLABOR ANNONCE LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES FACILITÉS DE CRÉDIT

Deux nouvelles ententes procureront une plus grande flexibilité financière et opérationnelle

Boucherville (Québec), le 3 février 2014 – Groupe Colabor Inc. (TSX : GCL) (« Colabor » ou la « Société ») annonce aujourd'hui la conclusion de deux ententes portant sur le refinancement de ses facilités de crédit actuelles, ententes qui procureront à la Société une plus grande flexibilité financière et une meilleure marge de manœuvre opérationnelle en fonction de son modèle d'affaires.

Dans un premier temps, un syndicat bancaire dirigé par BMO Banque de Montréal a consenti à Colabor une facilité de crédit d'un montant maximal de 140 M\$ pour un terme de trois ans. Cette facilité de crédit est assortie d'une clause « accordéon » qui permet d'en majorer le montant autorisé de 30 M\$, sous certaines conditions. La Société s'est également vu octroyer des facilités de crédit à terme d'un montant total de 18 M\$ pouvant être utilisées à des fins spécifiques et remboursables sur un terme de 24 mois à compter de leur utilisation, le cas échéant.

En second lieu, la Société a conclu une convention de prêt pour un montant total en capital de 42,5 M\$, dont 15 M\$ sera utilisé aux fins de rembourser un prêt souscrit en décembre 2011 par la Société et le solde sera utilisé aux fins du fonds de roulement.

Pour garantir chacune de ces facilités de crédit, la Société, ses filiales et entités reliées ont consenti des hypothèques affectant l'universalité de leurs biens au bénéfice de chacun de ces groupes de prêteurs.

« Ce refinancement permettra à Colabor de poursuivre de façon proactive l'exécution de ses initiatives visant à accélérer sa croissance et son développement organisationnel. Nous sommes d'avis que ces nouvelles ententes de crédit amélioreront la marge de manœuvre pour nos opérations courantes sans entraîner des coûts additionnels pour la Société » a mentionné Claude Gariépy, président et chef de la direction de Colabor.

La Société prévoit encourir des frais de financement supplémentaires d'environ 1,0 M\$ au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013. Ces frais sont en lien avec la radiation de frais liés aux facilités de crédit antérieures et comprennent également un montant payé à titre d'intérêt sur le solde de prix de vente lié à l'acquisition de Bertrand à la suite d'une décision de la Cour Supérieure. Cette décision entraînera également une correction non matérielle aux résultats des exercices 2009 à 2012 au chapitre des frais de financement en lien avec une erreur de comptabilisation.

MISE EN GARDE

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prospective reflétant les opinions ou les attentes actuelles de Groupe Colabor Inc. concernant leur rendement ainsi que les activités commerciales respectives et les événements futurs. Ces déclarations sont assujetties à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Les résultats et les événements réels peuvent différer.

À PROPOS DE COLABOR

Colabor est un grossiste et distributeur de produits alimentaires et non alimentaires desservant le marché des services alimentaires (cafétérias, restaurants, hôtels, chaînes de restauration) et celui de détail (épiceries, dépanneurs, etc.), au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique.

-30-

Pour plus d'informations :

Investisseurs :

Groupe Colabor Inc.

Jean-François Neault, CPA, CMA, MBA

Vice-président et chef de la direction financière

Tél : 450-449-0026 poste 308

Télec. : 450-449-6180

jean-francois.neault@colabor.com

Journalistes :

Maison Brison Inc.

Martin Goulet, CFA

Premier vice-président, relations avec les investisseurs

Tél : 514-731-0000 poste 229

Télec. : 514-731-4525

martin@maisonbrison.com